



Conditions de participation aux activités de l'Association

Cadre général :

L'Association « 55+ d'Ecublens » est composée exclusivement de bénévoles (art. 1 des statuts).

Parmi ses membres, certains consacrent leur temps, leurs compétences et leur énergie pour animer divers groupes d'activités.

De ce travail découlent, pour ces animateurs (ou animatrices), tout à la fois des responsabilités et des prérogatives.

Comme prérogative, il faut mentionner en premier lieu, l'autorité sur le groupe qu'il (ou elle) anime.

Ceci est particulièrement important pour les activités en extérieur (marches, visites, etc.).

Engagement des participants :

Vu ce qui précède, chaque participant aux activités de l'Association s'engage :

- à accepter, de fait, l'autorité du (ou des) animateurs (animatrices) d'activités ;
- à suivre les options proposées (lieu et horaire de rendez-vous, parcours, conditions de la fin de l'activité) ;
- à s'acquitter des frais éventuels (covoiturage ou autres) ;
- par sa présence aux activités proposées ci-dessous, chaque participant s'engage à ne pas invoquer la responsabilité des organisateurs, en cas d'accident corporel ou de dommages matériels ;
- en cas d'impossibilité de participer à une activité où il s'est inscrit, le participant doit avertir, au plus tôt, l'organisateur de son absence afin que la place puisse être attribuée à une autre personne en attente ;
- en cas de désistement, les coûts engagés par les « 55+ d'Ecublens » seront réclamés, sauf si un remplaçant est trouvé ;
- en cas de contestation justifiée, le participant en fera part, après la fin de l'activité et par écrit, au Comité de l'Association. Ce dernier se prononcera sur cette requête en fonction des éléments mis à sa disposition.

Le Comité de l'Association remercie les participants de tenir compte des remarques ci-dessus.

Le Comité de l'Association « 55+d'Ecublens » mars 2019

PS : si vous venez en voiture à un rendez-vous ou à une activité au centre socioculturel d'Ecublens, n'oubliez pas de mettre votre disque de stationnement pour éviter une amende !